

NOTRE ATTITUDE

NAMPALA SA avec l'ensemble du groupe ROBEX reconnaît que l'excellence dans la gestion de la santé et de la sécurité au travail constitue une partie intégrante de ses activités. La santé et la sécurité de nos employés est la priorité N° 1 du groupe Robex.  
Le groupe Robex s'est par ailleurs engagé dans le pacte global de l'ONU.

NOS PRINCIPES

#### ➤ **Notre Priorité : Etablir des conditions de travail sécuritaires**

Pour atteindre ces résultats, NAMPALA doit :

- Considérer la gestion de la sécurité et de la santé sur le lieu de travail comme une responsabilité primordiale de la société ; c'est la priorité immédiate pour tous les travailleurs à tous les niveaux ;
- Adopter une démarche proactive ;
- Maintenir en bon fonctionnement le système de surveillance médicale pour tous les employés ;

#### ➤ **Les sources de dangers doivent être identifiées et indiquées**

- Effectuer les évaluations de risque nécessaires afin d'identifier, de minimiser et de contrôler les risques professionnels ;
- Etablir les objectifs en santé et sécurité fondés sur les risques identifiés et la révision du système de SSE, et les passer en revue périodiquement ;
- Fournir les équipements de protection individuelle nécessaires ;
- S'assurer que les employés et autres parties prenantes à tous les niveaux, reçoivent une formation appropriée et sont compétents pour remplir leurs fonctions et responsabilités ;
- Aucun travail ne doit être effectué s'il présente des risques qui ne sont pas identifiés évalués et des mesures de contrôles et d'atténuation mises en place.

#### ➤ **Les collaborateurs doivent avoir un comportement responsable et sécuritaire**

- Avoir l'implication de chacun des employés et les consulter pour qu'ils s'engagent dans l'application de cette politique ;
- Exiger de nos sous-traitants et les visiteurs le respect scrupuleux de cette politique ;
- Mettre en place des systèmes de gestion de la sécurité et de la santé professionnelle fondée sur des principes de qualité et évaluer l'efficacité de ces systèmes à travers une vérification régulière ;

#### ➤ **Respect des règles de santé-sécurité**

- Respecter toutes les lois, réglementations et normes en vigueur sur la santé et la sécurité par la mise en œuvre des programmes et procédures de gestion. En l'absence des lois ou réglementations, mettre en place des procédures et des formations de bon niveau ; Mener des enquêtes sur tous les incidents pour s'assurer que les mesures correctives sont identifiées et exécutées enfin d'éviter une éventuelle récurrence ;

*Le Président*

*P.O Augustin Rousselet*

